

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Art.1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales du Contrat régissent la relation contractuelle entre DBM ITALIA S.P.A. C.F./P.Iva 17142091002 dont le siège social est à Rome, Via Alessandria n. 129, REA n. RM-1698627, capital social de 50 000,00 euros = entièrement libéré (ci-après « DBM ITALIA » ou également « Fournisseur ») et l'Utilisateur (ci-après également « Client ») pour la fourniture de services visant à :

- 1) Achat et hébergement de matériel destiné au minage de crypto-monnaie ;
- 2) location de puissance de calcul destinée au minage de cryptomonnaies.

Les présentes CGV ne peuvent être déroguées ou modifiées que par écrit.

Art.2 Contrat de location

2.1 Discipline contractuelle

Le contrat de location (ci-après « Contrat ») est composé :

- (i) les Conditions Générales de Location ;
- (ii) de la politique de confidentialité ;

dont ils constituent une partie substantielle et intégrale.

Toutes dispositions différentes contenues dans la commande prévaudront sur les présentes conditions générales qui resteront valables pour le reste.

Art.3 - Conclusion du Contrat

3.1 Consentement et stipulation du Contrat

L'Utilisateur déclare avoir lu l'intégralité des présentes Conditions Générales de Location et accepter pleinement leur contenu. Une copie de celui-ci est présente dans la zone réservée à l'Utilisateur du site <https://dbm.datexit.com>. La conclusion du contrat est soumise à l'acceptation expresse de DBM ITALIA. Une fois le contrat conclu, le Fournisseur enverra à l'Utilisateur, à l'adresse email renseignée, un Rapport de Commande contenant les informations acceptées par le Fournisseur.

Aux fins de finalisation du Contrat, les Parties conviennent que la transmission des présentes Conditions Générales de Location pourra s'effectuer par voie électronique. Les Parties renoncent donc à contester

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it



et/ou soulever des objections quant à l'authenticité et à la validité juridique et probante des moyens de transmission utilisés pour l'échange des Conditions Générales de Location.

Le contrat est considéré comme conclu au moment et au lieu où le Client prend connaissance de l'acceptation par le Fournisseur. Les parties conviennent que le contrat est considéré comme conclu lorsque le Client a été informé de l'acceptation par le Fournisseur au moment et au lieu où cette acceptation est reçue, sauf preuve contraire.

Pour la conclusion du contrat par voie électronique, l'acceptation du Fournisseur est considérée comme reçue par le Client lorsque le Fournisseur l'envoie via des canaux électroniques (e-mails).

Art.4 – Définitions

4.1 Glossaire

Outre les termes et expressions éventuellement définis dans d'autres clauses du Contrat, aux fins de celui-ci, les termes et expressions listés ci-dessous ont la signification indiquée ci-dessous pour chacun d'eux, étant précisé également que les termes définis au singulier sont entendus comme définis également au pluriel et vice versa :

Conditions Générales de Location (CGN) : accords, considérés globalement, qui régissent les relations entre les Parties, contenus dans le présent document. Tout accord différent contenu dans l'Offre doit prévaloir sur les Conditions Générales ;

Contrat : l'ensemble des documents et conditions, également annexés aux présentes Conditions Générales, qui régissent pleinement les relations entre les Parties ;

Spécifications Techniques : les informations techniques relatives aux Prestations publiées sur le site et/ou sur les profils du Fournisseur et/ou communiquées verbalement ou via e-mail ou catalogue au Client, qui décrivent les aspects techniques de la fourniture et auxquelles le Client doit se référer nécessairement aux matières non expressément indiquées dans le Contrat ;

Confirmation d'activation : l'ensemble des communications envoyées par e-mail ou message électronique du Fournisseur au Client à l'adresse e-mail indiquée par ce dernier dans la commande, avec lesquelles l'activation des Services est confirmée et sur laquelle ils font rapport. tous les identifiants d'accès à ces comptes et/ou à des comptes dédiés ;

Identifiants d'accès : les identifiants généralement constitués d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe ou du lien, envoyés, le cas échéant, par le Fournisseur au Client avec la Confirmation d'Activation ou une

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it



communication ultérieure, qui permettent au Client d'accéder aux Services ou à son compte/espace électronique dédié. ;

Tarif ou Catalogue : le document éventuellement adressé au Client par email, téléphone, internet et/ou communiqué verbalement et/ou publié sur les pages du site Internet du Fournisseur, qui reprend toutes les caractéristiques économiques des Prestations généralement appliquées, ou, en alternative et le cas échéant, les caractéristiques spécifiques réservées au Client, obligatoirement accompagnées d'un accord écrit ;

Services : les services choisis par le Client dans la commande et réglementés dans le Contrat. Le Service peut concerner la location de puissance de calcul par le Client au moyen de matériels et de logiciels appartenant au Fournisseur et/ou à des tiers, hébergés dans des espaces et situés au sein d'infrastructures permettant des activités de Data Mining ;

Matériel : l'outil de production du service de calcul loué par le Client, constitué d'une carte graphique et/ou d'un autre équipement informatique, grâce auquel il est possible de réaliser des activités de Data Mining (ci-après également « Équipement ou Équipement »)

Informations confidentielles : (i) toutes les informations relatives aux Services et/ou au Fournisseur et/ou aux Tiers non accessibles au public et réputées et/ou classées par ceux-ci comme réservées et/ou secrètes et/ou confidentielles, dont le Client a en avait eu connaissance pour toute raison liée à l'application du Contrat et/ou des Services ; (ii) les informations relatives au Fournisseur qui, de par leur nature, leur contenu ou les circonstances dans lesquelles elles sont révélées, seraient normalement considérées comme privées et/ou confidentielles et/ou secrètes. A cet égard, à titre d'exemple et de manière non exhaustive, les informations confidentielles du Fournisseur comprennent toutes les performances, caractéristiques, configurations et informations techniques du Service, les devis, les rapports d'audit ou de sécurité, les plans de développement de produits, les noms des clients et fournisseurs etc.

Client : la personne physique ou morale identifiée dans la commande qui signe le Contrat avec le Fournisseur ;

Parties : DBM ITALIA et le Client ;

Coût d'hébergement : les frais/dépenses que le Client paie au Fournisseur pour l'exécution des Services d'hébergement et/ou de minage en les déduisant de la valeur de la production générée ;

Algorithme d'extraction : l'algorithme utilisé dans l'activité de data mining ;

Mining Pool (ou Pool) : un groupe commun de mineurs de cryptomonnaie qui combinent leurs ressources informatiques sur un réseau afin de renforcer la probabilité de fermer un bloc au sein de la blockchain ou d'exploiter avec succès une cryptomonnaie autrement ;

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it



Espace d'Hébergement ou Data Center : le lieu physique où seront situées les infrastructures matérielles nécessaires à la fourniture du Service, connecté au réseau électrique et à internet ;

GPU : signifie « Graphical Processing Unit » et est une unité matérielle, généralement appelée carte vidéo, à travers laquelle il est possible d'effectuer des activités d'exploration de données ;

Cloud Mining : le service qui permet au Client de louer, pour une durée donnée, de la Puissance Mining générée par le Fournisseur via le matériel mis à sa disposition, hébergé dans un data center, généralement quantifié en Gigahash/secondes (GH/s) ;

Crypto-monnaie/Crypto-monnaie : une certaine crypto-monnaie, créée ou gérée avec la technologie blockchain (bien connue des Parties), qui peut être minée avec l'algorithme de minage ;

Uptime : la durée réelle de fonctionnement du matériel destiné à l'activité minière ;

Temps d'arrêt : le temps pendant lequel le matériel destiné au minage ne fonctionne pas ou n'est pas connecté au réseau ou au pool ;

Force Majeure désigne tout acte ou événement échappant au contrôle raisonnable de DBM ITALIA, y compris, sans limitation, les grèves, lock-out ou autres actions revendicatives de tiers, troubles civils, émeutes, invasions, attaques terroristes ou menaces d'attaques terroristes, guerre (qu'elle soit déclarée ou non) ou menace ou préparation à une guerre, un incendie, une explosion, une tempête, une inondation, un tremblement de terre, un affaissement, une épidémie ou autre catastrophe naturelle, une défaillance des réseaux publics ou privés de télécommunications ou d'électricité ou des fournisseurs de services de télécommunications et d'électricité, un changement important dans la loi applicable. ou un changement dans l'autoréglementation du secteur concernant les crypto-monnaies, l'exploitation minière ou les services associés.

La Puissance de Hachage indique la puissance de calcul nominale quotidienne moyenne réelle générée par l'Équipement, utilisée pour effectuer des calculs mathématiques afin de valider les transactions saisies dans un bloc d'un protocole blockchain et de les enchaîner avec la précédente sans qu'il y ait aucune modification des données. entré.

Production de crypto-monnaies : indique l'activité d'extraction de crypto-monnaies ou de parties de celles-ci d'un pool minier en récompense de la découverte du hachage qui devient l'en-tête du bloc qui le relie au précédent au sein de la blockchain.

BTC : la cryptomonnaie Bitcoin.

KAS : la cryptomonnaie native du protocole Kaspas.

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it



La tecnologia désigne le matériel, les logiciels et leurs caractéristiques et modes de fonctionnement, les secrets commerciaux, le savoir-faire, les inventions (brevetables ou non), les techniques, les processus, les programmes, les idées, les algorithmes, les modèles, les procédures de test, la conception et l'architecture des logiciels, le code informatique, la documentation interne, spécifications de conception et de fonctionnement, exigences du produit, rapports de problèmes, informations d'analyse et de performance, références, documents logiciels et autres informations, techniques, commerciales, produits, plans et données marketing et financiers, méthodes, appareils et processus soumis à publication, la distribution et l'exploitation pour faciliter l'utilisation des services et incluent, sans limitation, les logiciels/matériels et autres infrastructures minières, les outils logiciels, les conceptions d'interface utilisateur et tous les dérivés, améliorations, extensions développés ou fournis par DBM ITALIA ou des fournisseurs tiers.

Wallet : support physique ou virtuel de stockage de cryptomonnaies et/ou de cryptoactifs

Art.5. Objet du Contrat

L'objet du Contrat est la fourniture des Services au Client avec les caractéristiques techniques et économiques, dans le type et selon les modalités indiquées dans la description dans la Boutique et dans les Spécifications Techniques des Services eux-mêmes. Toute prestation complémentaire à celles couvertes par le Contrat pourra être réalisée, après examen de faisabilité, sur demande expresse du Client dans des conditions, modalités et tarifs à convenir séparément.

5.1 Matériel et puissance de hachage couverts par le contrat

Le présent Contrat concerne la location pour la durée indiquée dans la commande ou à défaut pour la durée minimale de 36 mois, d'une partie de la Puissance de Hachage du Matériel ou de parties de celui-ci situés dans un data center ou une des infrastructures utilisées et /ou géré et/ou disponible pour le Fournisseur et connecté, le cas échéant, au Mining Pool.

Notamment, en ce qui concerne les équipements équipés de firmware pour la production de la cryptomonnaie BTC, le service a pour objet la location d'une partie égale à 75% de la capacité de production Hashing Power de l'équipement ou d'une partie de celle-ci ; quant aux équipements équipés de firmware pour la production de la cryptomonnaie KAS, le service a pour objet la location d'une partie égale à 85% de la capacité de production Hashing Power de l'équipement ou d'une partie de celui-ci.

Ceux-ci, dans la mesure où cela est précisé, intègrent des systèmes automatisés capables d'effectuer (en plus d'autres) fonctions de calcul particulières basées sur un algorithme de hachage cryptographique pour

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it



valider les nouvelles transactions et les enregistrer dans le registre de la blockchain. Le processus vise à générer un nouveau bloc de structure contenant toutes les transactions. Le présent Contrat ne vous transfère aucun droit de propriété sur l'équipement ni aucun droit, titre et intérêt sur la technologie. DBM ITALIA n'accorde à l'Utilisateur aucune licence, expresse ou implicite, ni aucun droit d'auteur, brevet ou tout autre droit de propriété intellectuelle incorporé dans la Technologie.

Le Client dispense le Fournisseur de l'obligation d'utiliser du matériel spécifique, le contrat étant exclusivement la Puissance Minière convenue. Le Client accepte expressément et est conscient que le service Cloud Mining est proposé ou géré et/ou co-géré également ou exclusivement par l'intermédiaire de tiers ou de sociétés liées et/ou contrôlées par le Fournisseur : notamment, sauf modification ultérieure, le service Mining est actuellement proposé par DBM ITALIA.

Le Client reconnaît et accepte expressément que la Puissance Minière déclarée puisse varier, même négativement, pour de multiples raisons, indépendantes de la volonté du Fournisseur, parmi lesquelles, par exemple, la difficulté de calcul, les conflits générés entre les matériels connectés au même Mining Pool, la baisse de performances du matériel, changements des conditions climatiques et de la fourniture d'électricité, etc. Le Client, grâce aux liens mis à sa disposition par le Fournisseur, pourra suivre l'activité convenue afin de vérifier qu'il n'y a pas de défauts ou d'altérations dans le fonctionnement du service et signaler les éventuelles anomalies constatées en consultant votre tableau de bord dans la rubrique « Valeur extraite » en ouvrant un « Ticket » spécifique auprès du Service Client dans les 72 heures suivant leur survenance. La Puissance Minière convenue sera adressée à l'activité minière de la Cryptomonnaie indiquée au moment de la Commande.

Toute modification concernant la crypto-monnaie objet de l'activité minière doit être convenue entre les parties, étant entendu que le fournisseur n'effectuera en aucune manière des activités de conseil concernant l'activité minière ou concernant les crypto-monnaies en général, son activité étant limitée comme spécifiquement indiqué. Dans le contrat.

Art. 6 - Durée de location, résiliation et renouvellement

6.1 Durée et date de début de la location

a) Le Contrat régira la fourniture des Services au Client à compter de la date de son achèvement. Le Contrat aura la durée définie et acceptée au moment de la commande. Sauf indication contraire dans la commande, pour être considéré comme prévalant au regard de la présente condition générale, le contrat aura une durée minimale de 36 (trente-six) mois à compter de la date d'activation du Service ;

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it



- b) Le Client peut, dans les 2 mois suivant l'expiration, demander au Fournisseur la poursuite du Contrat. Le Fournisseur se réserve le droit d'évaluer cette demande et de proposer au Client d'éventuelles conditions de Prestation différentes ;
- c) Le Fournisseur, au moins 36 mois à compter de l'activation du Service, aura le droit, même en l'absence de juste motif, de résilier le contrat à tout moment avec un préavis de 15 jours à envoyer par courrier électronique certifié, email ou lettre recommandée, sans aucune justification ;
- d) Le Fournisseur assume la responsabilité de la restauration ou du remplacement du Matériel, à l'exclusion de la survenance des hypothèses visées à la disposition Force Majeure.
- e) DBM ITALIA, sans préjudice de toute autre initiative prévue par les présentes CGN, a le droit de résilier le Contrat dans les cas expressément prévus comme cause de résiliation contractuelle et en cas de violation par l'Utilisateur des obligations visées aux articles suivants. 9.2, 11.1, 11.2, 11.3, 12.1, 12.2, 14.1, 14.2, 14.3, 14.4, 14.5, 14.8, 16.1 et 19. La résiliation, hypothétiquement, prendra effet dès réception par l'Utilisateur de la communication avec laquelle le Fournisseur déclare que il souhaite faire usage de cette possibilité. En cas de survenance d'un événement de Force Majeure affectant l'exécution des obligations de DBM ITALIA de fournir des services en vertu du présent Contrat pour une période supérieure à vingt-quatre mois, DBM ITALIA s'engage à prolonger la durée du contrat d'un montant égal à la période de suspension du service. Si la durée de la période de suspension, pour cause de persistance de causes de force majeure, dépasse la période de vingt-quatre mois, le Fournisseur aura le droit de résilier le présent contrat et simultanément de cesser la fourniture de services à l'Utilisateur.
- f) En cas de résiliation du Contrat par DBM ITALIA, l'Utilisateur est tenu de payer la totalité des frais de location et tout autre montant dû au titre du Contrat.
- g) Les articles 12, 14, 19, 21 des présentes Conditions resteront en vigueur malgré la résiliation du présent Contrat jusqu'à l'expiration de la dixième année suivant la rupture, pour quelque cause que ce soit, des relations entre les Parties.
- h) DBM ITALIA a le droit de résilier le Contrat à tout moment en adressant un préavis écrit à l'Utilisateur au moins quinze jours avant la date effective de la rétractation (i) en cas de survenance d'événements de Force Majeure ; (ii) dans le cas où l'Utilisateur a été déclaré insolvable ; (iii) dans le cas où l'Utilisateur ne fournit pas les informations demandées par DBM ITALIA en vertu ou pour l'exécution du Contrat.

6.2 Exceptions au droit de rétractation

Conformément et aux fins des dispositions des articles. 52, 59 et suiv. du décret législatif 206/05 et suivants. mm. ii., le Client agissant en tant que Consommateur, comme le Client agissant en tant que

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it



Professionnel, reconnaît et s'engage à renoncer au droit de résilier le Contrat dans un délai de quatorze jours à compter du jour de la conclusion et ce du fait que le service fourni est acheté par le Client via l'utilisation de Crypto-monnaie dont le prix est lié aux fluctuations du marché financier que le Vendeur n'est pas en mesure de contrôler et qui peuvent survenir pendant le délai de rétractation ainsi que le contrat a pour objet la fourniture d'un service de contenu pour lequel le Client accepte expressément que le service débute pendant le délai de droit de rétractation et reconnaît expressément qu'il perdra ainsi son droit de rétractation suite au début de l'exécution du Contrat par une partie de la Société.

L'exercice par DBM ITALIA du droit de rétractation ne légitime pas l'Utilisateur à formuler des demandes d'indemnisation ou des demandes d'indemnisation/indemnisation de quelque manière que ce soit. L'Utilisateur accepte expressément que le montant de la pénalité mentionnée au présent article soit juste et non réductible, renonçant désormais à toute action, exception ou réclamation visant à obtenir sa réduction.

Art.7 - Matériel

7.1 Exigences en matière de fabrication et de mise en service du matériel

Le matériel est conforme aux exigences de fabrication et de mise en service prescrites par la législation en vigueur.

7.2 Déclarations de l'utilisateur concernant les caractéristiques du matériel utilisé.

L'Utilisateur déclare connaître parfaitement les caractéristiques du Matériel et qu'il les considère conformes à ses besoins et aptes à proposer le service de location Hashing Power.

7.3 Droit de DBM ITALIA de modifier les caractéristiques originales du Matériel

DBM ITALIA se réserve, à sa seule discrétion, le droit d'apporter des modifications aux caractéristiques originales de l'Équipement utilisé pour offrir le Service couvert par le Contrat, à condition que lesdites variations ne compromettent pas sa fonctionnalité et ne modifient pas de manière significative la détermination de la Puissance de Hachage.

Art.8 - Conditions d'utilisation

8.1 Activation et fourniture du Service

L'activation du Service pour le compte de l'Utilisateur au sein du Mining Pool s'effectue dans les conditions suivantes :

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it



- 20 jours ouvrés à compter de la clôture du lot de réservation par l'Utilisateur en cas d'achat du service de location Hashing Power du Matériel ou de portions de celui-ci pour la production de BTC ;
 - 45 jours ouvrés à compter de la clôture du lot de réservation par l'Utilisateur en cas d'achat du service de location de la Puissance de Hachage du Matériel ou de portions de celui-ci pour la production de KAS.
- En cas de retard, tout droit de l'Utilisateur de faire valoir contre DBM ITALIA une résiliation contractuelle et/ou une indemnisation et/ou un remboursement des sommes versées est exclu. Cela dit, l'Utilisateur, en cas de retard supérieur à 15 (quinze) jours ouvrables - du fait de la responsabilité exclusive de DBM ITALIA et ne dépendant pas, même partiellement, d'autres causes, a le droit de résilier le contrat de location pour les Services uniquement non activés, avec obligation de préavis écrit, sous peine de déchéance, avant que le Fournisseur ne les active.

Le Client, quant à lui, sera également amené à réaliser toutes prestations qui lui seront demandées aux fins de l'activation des Services ; les éventuels retards dus à l'inertie du Client ne seront pas imputables au Fournisseur et prolongeront automatiquement les modalités d'activation d'une durée correspondant à celle de l'inertie du Client ou nécessaire au Fournisseur, s'il l'estime, pour y apporter tout recours, lorsque cela est possible. Dans tous les cas, le Client sera informé de tout retard dans l'activation des Services. Les Services seront fournis jusqu'à l'expiration du Contrat. À l'approche de la date limite, le Fournisseur, par simple courtoisie et donc sans assumer aucune obligation envers le Client, peut décider d'envoyer par e-mail ou par message des notifications d'expiration imminente des Services, proposant d'éventuels renouvellements, renégociations ou remodulations. du contrat. Si, après l'activation, le service est suspendu pour quelque raison que ce soit, la période de suspension sera récupérée après la date limite.

8.2 Services d'hébergement

Pour bénéficier des fonctions de l'Équipement indiquées dans les manuels techniques et opérationnels, DBM ITALIA s'engage à activer et maintenir la fourniture des services d'Hébergement nécessaires sous sa propre responsabilité pendant toute la durée du Service.

Les sommes relatives à la prestation d'hébergement seront facturées au Client selon les modalités suivantes :

- Pour KAS : pendant la période de fourniture du service, déduction des coûts énergétiques du résultat de la production générée par l'Équipement concerné ou des parties de celui-ci.

Art.9 - Obligations des Parties

9.1 Obligations relatives à la garde du Matériel

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it



DBM ITALIA, en tant que Fournisseur et dépositaire du Matériel, s'engage :

- a) ne pas utiliser l'Équipement pour poursuivre des fins illégales ou commettre des activités illicites ;
- b) utiliser l'équipement conformément à son utilisation spécifique prévue et dans le respect des exigences et des instructions techniques/opérationnelles contenues dans les manuels ;
- c) placer l'Équipement dans des endroits appropriés et exempts de risques spécifiques en matière de sécurité et de prévention des accidents ;
- d) ne pas altérer l'état d'origine de l'Équipement ;
- e) effectuer régulièrement des opérations de nettoyage sur toutes les parties de l'Équipement grâce au recours au personnel technique spécialisé du Pool Minier.
- f) communiquer sans délai à l'Utilisateur, nécessairement par écrit par courrier électronique, le vol, la perte et la destruction de l'Équipement utilisé pour offrir le Service ; lorsque lesdits événements sont une conséquence d'un acte illicite du Pool Minier ou de tiers.

9.2 Obligations du Client et limitation de responsabilité du Fournisseur

- a) Le Client reconnaît et accepte que le système de rémunération des mineurs, quelle que soit la Crypto-monnaie, est, au moins en partie, aléatoire et soumis à des variables indépendantes de la volonté du Fournisseur et également du bon travail du Pool.
- b) Le Client déclare avoir connaissance du fonctionnement dudit système et que le Fournisseur n'assume aucune obligation de résultat en termes de rémunération de l'activité minière, ses obligations se limitant à garantir la Location d'Énergie telle que définie ci-dessus et ayant représenté que l'extraction est variable ;
- c) Le Client s'engage à informer sans délai le Fournisseur de toute utilisation non autorisée de ses Identifiants d'Accès ou de toute autre violation de la sécurité du Service et/ou de son compte personnel ;
- d) Le Client déclare connaître la législation en vigueur en matière de traitement des données relatives au trafic électronique et les obligations légales existantes qui lui incombent exclusivement en ce qui concerne les opérations de conservation de ces données et de présentation de celles-ci aux autorités compétentes ;
- e) Le Client déclare que l'utilisation des Services poursuit une finalité licite et qu'elle n'entre en aucune manière en conflit avec la législation en vigueur, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ;
- f) En ce qui concerne l'attestation de toutes les opérations effectuées (à titre d'exemple et sans s'y limiter, affectations, activation, désactivations, historique des opérations), le Client reconnaît et accepte que seuls les LOG du Fournisseur prévaudront.

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it



- g) Le Service ne constitue en aucune manière un service financier, il ne concerne pas les formes et/ou modalités d'épargne et/ou d'investissement, se limitant au Cloud Mining ;
- h) Toute activité de conseil est expressément exclue, même si elle se réfère aux Services ;
- i) Le Fournisseur ne sera tenu d'effectuer aucune sauvegarde spécifique des données et/ou informations et/ou contenus du Client et n'offre aucune garantie quant à l'utilisation des Services concernant la protection et la conservation des données et/ou susvisées. o informations et/ou contenus ;
- l) Le Fournisseur ne peut être tenu responsable de toute diminution de la Puissance Minière, restant exclusivement tenu de tout mettre en œuvre, lorsque cela est possible et indépendamment des causes relevant de la compétence du Fournisseur, pour rétablir les meilleures conditions de fonctionnement du Matériel.

9.3 – Pouvoir de modifier unilatéralement le contrat pour des raisons justifiées.

Le Client reconnaît que le Fournisseur a le pouvoir de modifier unilatéralement le Contrat en tenant compte d'éventualités qui modifient de manière significative la structure des intérêts établie dans le contrat et qui sont qualifiées par les parties comme essentielles à la réalisation de l'objectif.

En particulier, le Client reconnaît et accepte désormais que le Fournisseur puisse modifier unilatéralement la cryptomonnaie objet de la production avec une autre cryptomonnaie pouvant être générée par le firmware ou par l'algorithme utilisé (kheavyhash) si le résultat de la production, dans le plage de temps de référence, est égal ou inférieur à la redevance due pour le service d'hébergement nécessaire au fonctionnement des équipements utilisés pour le développement de la puissance de calcul couvert par le service.

Art.10 - Entretien

10.1 Service d'entretien

La location comprend, dans les limites et conditions précisées ci-dessous, la « Prestation de Maintenance ».

10.2 Contenu, conditions et limites d'utilisation du « Service de maintenance »

La prestation Maintenance comprend toute intervention de maintenance ordinaire et extraordinaire nécessaire, quelle que soit l'origine et la cause de la panne, pour rétablir et garantir le fonctionnement normal de la capacité de calcul de l'Equipement.

10.3 Délais de prestation du Service de Maintenance

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it



DBM ITALIA s'engage à effectuer les interventions de maintenance dans un délai maximum de n. 30 (trente) jours ouvrables à compter de la vérification de l'événement pour lequel l'intervention est demandée.

10.4 Cas d'exclusion du Service de Maintenance

La fourniture du Service de Maintenance est exclue en cas de destruction ou de vol du Matériel (cela signifie des dommages graves aux principaux composants du Matériel, qui ne peuvent être réparés tout en conservant l'identité de ce dernier).

Art.11 - Tarif de location

11.1 Montant, date de début et mode de paiement des frais de location

Pour le Service Hashing Power de chaque Équipement, ou partie de celui-ci, l'Utilisateur, dès le début du Service concerné, est tenu de payer l'intégralité des frais indiqués dans la commande pour toute la durée de celui-ci.

Les activités et par conséquent les modalités d'activation du Service débiteront à compter de la date d'encaissement effectif et intégral par le Fournisseur des sommes contractuellement dues par le Client.

L'Utilisateur déclare avoir soigneusement évalué l'adéquation du tarif de location de Puissance de Calcul appliqué et le considérer comme pleinement conforme à l'équilibre du synallagme contractuel du présent Contrat.

Les frais de location comprennent tous les frais de location et de configuration de DBM ITALIA pour le développement de la puissance de calcul. Les frais de location ne sont pas remboursables (même en cas de résiliation du présent Contrat pour quelque raison que ce soit).

Le coût lié aux frais/dépenses que le Client paie au Fournisseur pour l'exécution des Services d'Hébergement et/ou de Minage en les déduisant de la valeur de la production générée reste exclu des frais de location.

11.2 Crédit de la production de crypto-monnaie

Pendant toute la durée du contrat, la Production de Cryptomonnaies dans la mesure due nette des Frais de Gestion et des frais d'hébergement, le cas échéant, sera créditée sur le Wallet au nom de l'Utilisateur communiqué lors de la signature du contrat de location, à le taux de change de la crypto-monnaie concernée à la date de crédit selon l'indice des prix publié sur www.coinmarketcap.com.

Alternativement, le Client peut créditer la Production à partir du Logiciel mis à disposition par le Fournisseur. L'Utilisateur est responsable de la protection et de l'utilisation correcte du Logiciel. Si

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it



L'Utilisateur oublie ou perd les identifiants d'accès au Logiciel ou si d'autres y accèdent, avec ou sans l'autorisation de l'Utilisateur, l'Utilisateur pourra perdre définitivement les Crypto-monnaies qui y sont stockées. DBM ITALIA n'est pas responsable de toute défaillance du Logiciel ou de tout accès non autorisé à celui-ci.

11.3 Obligation de payer promptement et intégralement les sommes dues au titre du Contrat

Le paiement des frais de location ainsi que toute autre somme due au titre des présentes CGN devra être effectué préalablement dans les délais précisés dans la commande.

Le Client qui n'est pas à jour de ses paiements ne pourra opposer aucune réclamation d'aucune sorte à l'encontre du Fournisseur sauf après avoir entièrement régularisé les paiements dus.

Dans le cas où, pour quelque raison que ce soit, le paiement du prix n'est pas valable ou est révoqué ou annulé par le Client, ou n'est pas exécuté, confirmé ou crédité au profit du Fournisseur, ce dernier aura le droit de suspendre et /ou résilier l'activation et/ou la fourniture du Service est effectif immédiatement s'il a déjà été activé sans préavis et sans encourir aucun type de responsabilité ou de défaut. Pendant la suspension du Service, le Client ne pourra pas avoir accès aux données et/ou informations et/ou contenus saisis par le Client et/ou relatifs au Service et au Matériel.

Art 12 – Interdiction de cession du Contrat et interdiction de sous-location à des tiers.

12.1 Interdiction de cession du Contrat

L'Utilisateur ne peut pas céder le présent Contrat à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de DBM ITALIA, même par le biais d'opérations sociales telles que, mais sans s'y limiter, cession, location, usufruit, transfert de société et/ou d'unité commerciale, scission, la fusion.

12.2 Interdiction de sous-location.

L'Utilisateur n'est pas autorisé à louer/prêter le Hashing Power à des tiers, même à titre gratuit, et continuera à assumer l'entière et exclusive responsabilité envers DBM ITALIA pour la bonne exécution des obligations énoncées dans le présent Contrat.

Art 13 – Résiliation du contrat pour inexécution – Conditions de résiliation – Pénalité

Sans préjudice des dispositions des autres clauses du Contrat, le Fournisseur aura le droit de résilier le Contrat sans préavis et à tout moment (donc même avant 36 mois à compter de la signature) dans les cas suivants :

- violation par le Client des obligations indiquées dans le Contrat ;

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it



- violation par le Client de la Politique d'utilisation des Services ou de réalisation, à travers l'utilisation des Services, de toute activité illégale ou dangereuse ;
- transfert non autorisé, en tout ou en partie, du Contrat ;
- défaut de notification au Fournisseur de la vente/transfert de succursales ou de transferts d'activités, de coentreprises, de fusions ou de scissions ou de toute autre chose qui implique une variation par rapport à ce qui a été précédemment et formellement communiqué au Fournisseur et qui concerne le l'exécution du présent Accord ;
- vérification de la commission d'actes de fraude ;
- la faillite du Client ou sa soumission à une procédure d'insolvabilité ou équivalente ;
- motif sérieux constituant un juste motif de résiliation anticipée. Toute violation des obligations contractuelles suffisamment grave pour empêcher la poursuite de la relation sur la base d'une confiance mutuelle est considérée comme un motif valable de résiliation anticipée.

En cas de manquement aux obligations au titre du Contrat, le Fournisseur, sans préjudice du droit de se prévaloir du droit de résiliation dans les cas prévus au Contrat, pourra décider d'adresser au Client un avertissement pour s'y conformer dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la réception de l'a/R recommandé concerné. ou communication électronique.

A compter de la date de résiliation du Contrat, qui intervient dans les cas prévus au présent article, les Services seront désactivés sans préavis. Dans de tels cas, le Client reconnaît et accepte que les sommes payées par lui pour quelque raison que ce soit seront conservées par le Fournisseur à titre de réparation partielle du dommage, qui sera considérée comme efficace et indemnisable au moins dans la mesure de ces sommes déjà au moment de la survenance. de l'un des cas de résiliation pour non-conformité prévus par le Contrat. Le Fournisseur aura le droit de facturer au Client tous les frais supplémentaires qu'il aurait dû supporter du fait du Contrat, sans préjudice en tout état de cause du droit du Fournisseur à une indemnisation pour tout dommage supplémentaire subi.

Le Client aura également le droit de résilier le présent Contrat en cas de manquement grave du Fournisseur à remplir ses obligations contractuelles. Le non-respect des délais éventuellement déclarés d'activation du service et d'intervention d'assistance ne constitue pas un motif valable de résiliation.

Art 14 – Garanties et Indemnisation

14.1 Garanties de l'utilisateur sur la production personnelle de Cryptomonnaies

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it



L'Utilisateur reconnaît qu'en louant la capacité de calcul il réalise la Production de Cryptomonnaies uniquement pour son propre compte, à ses propres risques et exclusivement pour son propre bénéfice. Étant donné que la fourniture des services peut impliquer la prise en charge de risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme, chaque fois que l'Utilisateur reçoit les services de location, DBM ITALIA pourra demander des informations complémentaires comme condition de la fourniture des services susmentionnés, en se réservant le droit de retirer immédiatement du présent Accord si ces informations ne sont pas fournies et de signaler une telle conduite aux autorités compétentes.

14.2 Garantie sur les risques liés au Minier

En utilisant les services, l'Utilisateur reconnaît, représente et garantit qu'il dispose d'informations techniques suffisantes et comprend les risques liés au Mining. Vous reconnaissez, déclarez et garantisiez en outre que vous avez pris une décision indépendante basée sur les informations dont vous disposez.

14.3 Interdictions

Pendant la durée du Contrat et pendant une période de 12 mois par la suite, l'Utilisateur s'engage à n'entreprendre aucune action ayant pour objet et/ou pouvant nuire directement ou indirectement à DBM ITALIA ainsi qu'à sa réputation. De telles actions incluent, sans s'y limiter, des commentaires désobligeants, des déclarations qui remettent en question le caractère, l'honnêteté, l'intégrité, la moralité, l'image de DBM ITALIA par rapport à tout aspect du fonctionnement de son entreprise qui n'a pas mis en évidence de dysfonctionnements, d'inefficacités ou de problèmes graves. violations. Les obligations prévues par le présent article s'étendent aux actionnaires, administrateurs, employés et représentants de DBM ITALIA. En cas de violation de l'interdiction prescrite, l'Utilisateur sera tenu de payer une pénalité de 20 000,00 € = (vingt mille/00) à DBM ITALIA, sans préjudice d'une indemnisation pour un préjudice plus important.

L'Utilisateur reconnaît expressément l'équité et la conformité du montant de la pénalité, renonçant à toute action, exception ou réclamation visant à obtenir sa réduction.

14.4 Restrictions d'utilisation

L'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser les services ou le contenu ou les informations fournis par le biais des services fournis par le Fournisseur pour mener des affaires ou des activités ou solliciter l'exécution de toute activité à des fins illégales, frauduleuses, non autorisées ou inappropriées. Vous acceptez de vous conformer à toutes les règles, lois, ordonnances, codes, règlements, statuts ou traités, ordonnances, décisions, instructions, exigences, directives ou ordonnances applicables de tout tribunal, organisme de

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it



réglementation, régulateur ou autre autorité nationale ou internationale en relation avec le utilisation des services de location.

14.5 Renonciation aux réclamations

L'Utilisateur renonce volontairement, irrévocablement et inconditionnellement au droit d'intenter tout type de procès, action en justice, accusation, demande, plainte ou plainte de toute nature découlant du présent Contrat contre DBM ITALIA et contre l'un de ses actionnaires, administrateurs, employés et représentants relatifs aux prestations mentionnées dans l'objet des présentes CGN.

14.6 Exclusion de garantie

En référence au contenu des présentes CGN, DBM ITALIA n'offre aucun type de garantie, expresse ou implicite, de qualité marchande de la Production, d'adéquation du service à un usage particulier, d'accès - ininterrompu et/ou sans erreur - de précision, de fiabilité, de capacité ou de sécurité de l'Équipement et du service.

En aucun cas DBM ITALIA ne sera responsable de toute utilisation non autorisée du service.

14.7 Limitation de responsabilité

DBM ITALIA n'est pas responsable envers l'Utilisateur (i) des dommages directs, indirects, consécutifs, accidentels et/ou résultant de sanctions (y compris les dommages pour perte de production de Cryptomonnaies, interruption de services, perte d'informations, erreurs ou pannes résultant du matériel). ou dysfonctionnements de logiciels, blocage opérationnel, dommages, vols et/ou autres actes illicites) imputables à la conduite négligente des Pools miniers ou de tiers ; (ii) pour les dommages résultant du non-respect des termes du présent Contrat ; (iii) les dommages résultant de toute action ou omission de toute personne agissant hors du contrôle direct de DBM ITALIA ; (iv) les dommages résultant d'un accès non autorisé au Logiciel DBM ITALIA ; (v) les dommages résultant d'une mauvaise utilisation des services de DBM ITALIA ; (vi) les dommages résultant d'un changement de législation ou de règles de fonctionnement ainsi que des fluctuations de la valeur des Cryptomonnaies ; (vii) les dommages résultant du défaut de l'Utilisateur de déclarer fiscalement la production de Cryptomonnaies.

DBM ITALIA ne sera pas non plus responsable de tout manquement ou retard dans l'exécution de l'une des obligations de fourniture de services en vertu du présent Contrat causé par un événement de Force Majeure.

En ce qui concerne les cas ci-dessus, DBM Italia S.p.A. s'engage à prolonger la durée du service d'alimentation en énergie de calcul proposé afin de garantir à l'Utilisateur l'utilisation de celui-ci pendant la durée convenue.

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it



14.8 Indemnisation

L'Utilisateur s'engage à indemniser et à dégager DBM ITALIA et chacun de ses ayants droit, administrateurs, employés et représentants de tout dommage, charge, coût et/ou dépense qui pourraient découler de litiges, procédures administratives ou litiges extrajudiciaires de toute nature, actions ou réclamations avancées par toute partie intéressée et/ou par toute autre personne et/ou Autorité suite à tout manquement et/ou violation des obligations contractées en vertu des présentes CGV ou découlant d'une utilisation illégale, d'une négligence, du non-respect des législation applicable ou utilisation inappropriée du Service de Minage et des Cryptomonnaies par l'Utilisateur lui-même et/ou ses ayants droit et/ou des tiers.

Art.15 - Communications

Sauf indication expresse contraire dans le Contrat, toutes les communications au Client pourront être effectuées par le Fournisseur indistinctement par courrier postal, par courrier électronique certifié ou non, par lettre recommandée avec accusé de réception, courrier ordinaire ou par fax aux adresses et /ou coordonnées indiquées par le Client lors de la commande. Les communications ainsi transmises doivent donc être considérées comme efficaces et connues du Client à toutes fins utiles. Tout changement d'adresses et de coordonnées des Parties devra être communiqué à l'autre partie sans délai. A défaut, ils ne pourront lui être considérés comme opposables.

Sauf cas spécifiquement prévus dans le Contrat, les communications adressées au Fournisseur doivent être envoyées aux adresses postales de la société ou par courrier électronique.

Les Parties, sauf dans les cas prévus au paragraphe précédent, communiquent les coordonnées suivantes:

- Pour DBM ITALIA : e-mail info@dbmitalia.it
- Pour l'Utilisateur : merci de vous référer aux références fournies lors de l'inscription sur les domaines appartenant à DBM ITALIA ou lors de la commande.

Art.16 – Obligation de l'utilisateur

16.1 Obligation de tracer les flux financiers

L'Utilisateur s'engage à remplir toutes les obligations en matière de traçabilité des flux financiers relevant de sa compétence, en communiquant à DBM ITALIA chaque Wallet de ses biens et s'engage à indemniser ainsi qu'à indemniser et à dégager DBM ITALIA de toute responsabilité et/ou préjudice et/ou réclamations de tiers directement ou indirectement liés et/ou consécutifs à la violation de l'obligation susmentionnée.

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it

Art.17 – Dispositions finales

17.1 Abrogation des accords antérieurs relatifs à l'objet du Contrat

Le Contrat abroge et remplace tout accord antérieur, écrit ou verbal, entre les Parties sur la matière qui constitue son objet.

17.2 Modification des conditions contractuelles

a) Le Client reconnaît et accepte que les Services couverts par le Contrat se caractérisent par une technologie en constante évolution : pour ces raisons, le Fournisseur se réserve le droit d'améliorer à tout moment les caractéristiques techniques et économiques de ceux-ci et des outils qui y sont liés. , et de modifier les conditions du Contrat à tout moment, même après sa signature, à condition que les modifications n'entraînent pas d'obligations supplémentaires pour le Client ;

b) Par dérogation aux dispositions du point a) précédent, si, même en raison de circonstances indépendantes de la volonté du Fournisseur (à titre d'exemple, mais sans s'y limiter : augmentation des coûts liés à l'électricité, modifications de la législation ou des mesures en vigueur et /ou réglementations des Autorités compétentes qui impliquent des charges plus lourdes pour le Fournisseur, etc.) les conditions économiques et/ou contractuelles pour la fourniture des Services ont changé, DBM ITALIA se réserve le droit de modifier unilatéralement les conditions contractuelles susmentionnées, y compris , à titre d'exemple mais sans s'y limiter, les frais, les commissions d'encaissement, la fréquence de facturation ou les modalités et modalités de paiement, en les communiquant au Client par e-mail. Les modifications susmentionnées entreront en vigueur 30 (trente) jours à compter de la date de leur communication ou publication sur le site www.dbm.datexit.it. Si le Client n'a pas l'intention d'accepter les modifications susmentionnées, y compris celles concernant les frais, il peut exercer le droit de résilier le contrat dans le délai susmentionné avec une communication écrite à envoyer à DBM ITALIA également par courrier électronique à l'adresse info@dbmitalia.it.

A défaut d'exercice du droit de rétractation par le Client, dans les modalités et modalités indiquées ci-dessus, les variations seront considérées comme définitivement connues et acceptées par celui-ci ;

c) Sans préjudice de ce qui précède, le Fournisseur peut modifier les caractéristiques techniques, les systèmes et les ressources en raison de l'évolution technologique normale des composants matériels et logiciels, garantissant au Client la même fonctionnalité ;

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it



d) le Fournisseur se réserve également le droit de modifier la Politique de Confidentialité à tout moment en raison de besoins fonctionnels et organisationnels, toujours dans le meilleur intérêt des Parties et/ou dans le respect des réglementations légales en vigueur de temps à autre.

Toute inefficacité et/ou nullité, totale ou partielle, d'une ou plusieurs clauses du Contrat n'entraînera pas la nullité des autres, qui doivent être considérées comme pleinement valables et efficaces.

Les relations entre le Fournisseur et le Client établies dans le Contrat ne peuvent être comprises comme des relations de mandat, de représentation, de collaboration ou d'association ou d'autres formes contractuelles similaires ou équivalentes.

17.3 Tolérance de DBM ITALIA pour les violations des conditions contractuelles

Toute tolérance de DBM ITALIA à l'égard de tout comportement de l'Utilisateur en violation des conditions du présent Contrat ne constitue pas une renonciation aux droits découlant des dispositions violées ni au droit d'exiger l'exécution exacte de toutes les obligations et le respect de toutes termes et conditions énoncés dans les présentes.

Art 18 - Traitement des données personnelles

Conformément au règlement UE (RGPD) 2016/679 relatif au traitement des données personnelles, ainsi qu'au décret législatif 181/18 qui modifie le décret législatif 196/2003, l'utilisateur est informé que DBM ITALIA agit en tant que responsable du traitement des données. données personnelles. Les Parties reconnaissent que le Contrat a été parfait, sous réserve de l'acceptation de la politique de confidentialité par l'Utilisateur.

L'Utilisateur assume la responsabilité de la véracité et de l'exactitude des données personnelles saisies sur les sites ou domaines appartenant à DBM ITALIA ou qui lui sont autrement communiquées. Sans préjudice des dispositions de l'art. 6 des présentes CGV, il est entendu que tout dommage, retard, inconvénient imputable et imputable à l'inexactitude et/ou à la véracité des données personnelles saisies au moment de l'inscription et/ou modifiées ultérieurement ne pourront en aucun cas être imputés à DBM ITALIA. .

Art.19 Confidentialité

19.1 Champ d'application des contraintes de confidentialité

L'Utilisateur s'engage à garder le contenu du présent Contrat strictement confidentiel et à l'utiliser uniquement aux fins de son exécution. L'Utilisateur s'engage également à garder strictement

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it



confidentielles les informations reçues de DBM ITALIA concernant les Équipements et Services objets du Contrat, les caractéristiques fonctionnelles et/ou opérationnelles associées ainsi que les projets commerciaux s'y rapportant.

19.2 Définition des informations confidentielles

Par informations confidentielles, on entend toutes les actualités, informations, données, modèles, projets, prototypes, savoir-faire, produits, systèmes techniques et informatiques, actes, documents et toutes autres données, de toute nature et sans aucune limitation relative à la nature. support matériel, que DBM ITALIA divulguera et transmettra à l'Utilisateur ou avec lequel l'Utilisateur entrera en contact de quelque manière que ce soit en raison et/ou en conséquence du présent Contrat (ci-après « Informations Confidentielles »).

19.3 Engagements relatifs aux informations confidentielles

L'Utilisateur s'engage :

- (a) adopter toutes les mesures nécessaires et appropriées afin de maintenir et de ne pas compromettre la confidentialité des Informations Confidentielles dont elle a connaissance ;
- (b) à ne pas révéler/transmettre/divulguer/communiquer de quelque manière que ce soit à des tiers - y compris à toute entité juridique connectée/participée/contrôlée/contrôlée - les informations confidentielles ;
- (c) ne pas diffuser publiquement les informations confidentielles de quelque manière que ce soit et pour quelque raison que ce soit ;
- (d) ne pas copier et/ou reproduire les Informations Confidentielles sans le consentement écrit préalable du Représentant Légal de DBM ITALIA ;
- (e) utiliser les Informations Confidentielles uniquement pour évaluer son intérêt aux stipulations du présent Contrat, à l'exclusion de toute autre et différente utilisation ;
- (f) informer sans délai DBM ITALIA par écrit et par courrier électronique certifié de toute utilisation ou divulgation non autorisée des Informations Confidentielles dont elle aurait connaissance et utiliser tous les moyens pour mettre fin au comportement illicite dans les meilleurs délais ;
- (g) communiquer au préalable par courrier électronique certifié toutes circonstances dans lesquelles ils identifient des risques pour la protection de la confidentialité des informations confidentielles ;
- (h) ne pas accomplir, en vertu et à la suite des Informations Confidentielles reçues, des actes ou comportements susceptibles de générer un détournement ou une thésaurisation de clients au détriment de DBM ITALIA ;

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it



(i) ne pas utiliser directement ou indirectement les informations confidentielles reçues en concurrence avec celles-ci.

19.4 Exclusions

Les informations confidentielles n'incluent pas les informations :

- (a) qui, au moment où ils sont communiqués à l'Utilisateur, sont déjà dans le domaine public, ou le deviennent pour des raisons qui n'ont rien à voir avec un manquement de l'Utilisateur aux obligations spécifiées dans le présent Contrat ;
- (b) dont l'Utilisateur démontre être en possession déjà avant la date de signature du présent document Contracter;
- (c) qui sera préalablement exclu par DBM ITALIA de l'application des contraintes de secret mentionnées dans le présent Contrat, par communication écrite signée par son Représentant Légal ;
- (d) qui doivent être divulgués sur ordre de l'autorité judiciaire ; dans ce cas, il appartiendra toujours à l'Utilisateur d'informer préalablement DBM ITALIA de la demande reçue, afin de lui permettre d'évaluer l'opportunité d'une action d'opposition.

19.5 Responsabilité et charge de la preuve en cas de violation des contraintes de confidentialité

L'Utilisateur assume la responsabilité directe envers DBM ITALIA pour toute violation des obligations de confidentialité ; s'engage donc à indemniser ainsi qu'à dédommager DBM ITALIA de toute responsabilité pour tout dommage direct et/ou indirect ainsi que les dépenses que DBM ITALIA elle-même pourrait encourir du fait de la violation des obligations souscrites.

En cas de litige découlant d'une prétendue violation des obligations de confidentialité, DBM ITALIA est désormais dispensée de la charge de prouver le fait intentionnel ou négligent de l'Utilisateur et l'imputabilité du dommage subi à ce dernier ; dans l'hypothèse ce sera donc l'Utilisateur qui devra exclure, s'il reconnaît les conditions, sa propre responsabilité, en démontrant, entre autres, que le dommage est imputable à un événement qui ne lui est pas imputable.

19.6 Interdiction de reproduction des Informations Confidentielles et obligation de restitution/destruction

Toutes les Informations Confidentielles, sous quelque forme que ce soit, sont et restent la propriété exclusive de DBM ITALIA.

Art.20- Exclusions

L'Utilisateur ne peut, pour quelque raison que ce soit, copier/reproduire les Informations Confidentielles sans le consentement écrit préalable du Représentant Légal de DBM ITALIA et, si un tel consentement est donné, les copies/reproductions doivent contenir les informations relatives à la relative confidentialité et à la propriété.

Toute copie/reproduction des Informations Confidentielles que DBM ITALIA aura permis à l'Utilisateur de réaliser de la manière décrite sera en tout état de cause considérée comme la propriété exclusive de DBM ITALIA et devra être restituée ou détruite, au choix de DBM ITALIA dès la survenance du premier des événements suivants :

- (a) fin de l'utilisation autorisée ;

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it



(b) sur simple demande écrite.

La restitution ou la destruction des Informations Confidentielles doit intervenir au plus tard 5 jours à compter de la demande susvisée ou de la fin de l'utilisation autorisée.

Art. 21 – Loi applicable et tribunal compétent

21. 1 – Droit applicable

Le présent Contrat de Location est exclusivement régi par la loi italienne.

Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu par celui-ci, il est fait référence à l'application des dispositions du Code civil.

21.2 - Tribunale competente

Pour tout litige qui pourrait survenir entre les Parties concernant l'interprétation, la validité et l'exécution du Contrat et qui ne pourrait être résolu directement entre les Parties par règlement amiable, le tribunal compétent pour trancher exclusivement sera le Tribunale di Roma.

POUR L'ACCEPTATION

En application des articles 1341 et 1342 du Code Civil, je déclare accepter les articles suivants des Conditions Générales ci-dessus : Article 1 – Champ d'application ; Art.2 Contrat de location ; Article 3 – Conclusion du Contrat ; Art.4 – Définitions ; Art.5. Objet du Contrat ; Art.6 - Durée de location, de résiliation et de renouvellement ; Art. 6.2 Exceptions au droit de rétractation ; Article 7 – Matériel ; Art.8 – Conditions de service ; Art.9 – Obligations des Parties ; Article 10 – Entretien ; Art.11 - Honoraires de location ; Art 12 – Interdiction de Cession du Contrat et interdiction de location à des tiers ; Art 13 – Résiliation du contrat pour non-exécution – Conditions de résiliation – Pénalité ; Art 14 – Garanties et Indemnisation ; Article 15 – Communications ; Art.16 – Obligation de l'utilisateur ; Art.17 – Dispositions finales ; Art 18 - Traitement des données personnelles ; Article 19 Confidentialité ; Article 20 – Exclusions ; Art.21 - Loi applicable et tribunal compétent.

POUR L'ACCEPTATION

Attention : Le contrat peut contenir des erreurs de traduction, en cas de doute, veuillez vous référer au document Conditions Générales de Location en italien

DBM Italia S.p.a.

Via Alessandria, 129
00198 Roma (RM)

Ph: 06 99 18 03 24
Mail: info@dbmitaliaspa.it

P.IVA 17142091002
REA RM-1698627

www.dbmitaliaspa.it